

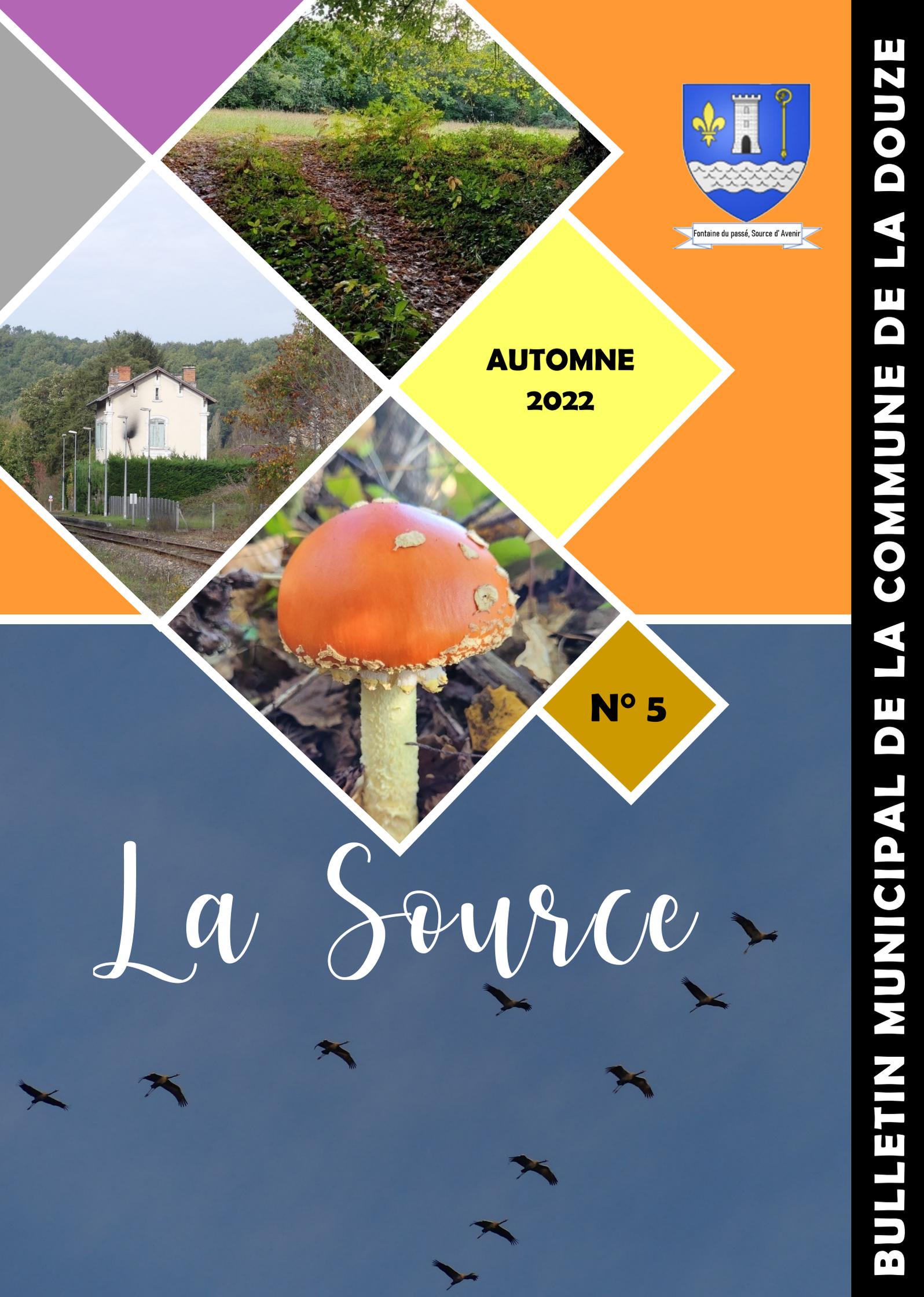


**AUTOMNE
2022**

N° 5

La Source

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA DOUZE



NOVEMBRE

Samedi 26 : 20H : concert Galva et Fuzz Theory (noise, stoner et punk) au café associatif La Vie d'Ange

DECEMBRE

Samedi 3 : soirée Reggae avec Adventice au café associatif La Vie d'Ange

Dimanche 4 : 12H : repas dansant (musette, danses de salon en ligne, disco) organisé par le Club des Retraités.

Lundi 5 : 9h30 : hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Dimanche 11 : 9H - 17H : marché de Noël organisé par l'APE Les Petits Ladouzois

Jedi 22 : après-midi : marché de Noël au café associatif : producteurs, artisans et parents d'élèves de l'école des Deux Mains, ambiance musicale et marché aux disques - réservation au 06 17 86 02 95.



JANVIER

Vendredi 20 : cérémonie des vœux du Maire.

FEVRIER

Dimanche 12 : LOTO organisé par le Football Club Périgord Centre

MARS

Samedi 18 : LOTO organisé par L'APE Les Petits Ladouzois.

Pour plus de détails sur les événements à venir: consultez régulièrement la page FACEBOOK

Etat-Civil

du 01/07/2022 au 10/11/2022

NAISSANCES :

Louise DACHE, le 08/08/2022 ; Louise LAFARGE, le 21/08/2022.

MARIAGE :

Éléonore DOOSTERLINCK et Edouard MAHIER, le 05/08/2022 ; Maria-José COSTA et Antonio SEQUEIRA CARDOSO, le 10/09/2022 ; Lise DASSÉ et Marion LLORCA, le 24/09/2022 ; Hervé REQUIER et Laétitia ROSET, le 04/10/2022.

DÉCÈS :

Robert ROGATION, 72 ans, Le Bias, le 08/07/2022 ; Henriette CÉLÉRIER, 97 ans, Le Bourg, le 09/07/2022 ; Christian DAUBISSE, 66 ans, Les Vignauds, le 04/11/2022 ; Stéphane ROQUECAVE, 53 ans, Les Vignauds, le 10/11/2022.



Chères Ladouzoises, chers Ladouzois,

À l'époque des changements de couleurs dans la nature automnale, il est important de rappeler à nouveau combien nous devons faire attention à celle-ci.

Notre commune s'engage dans un sujet majeur pour la protection de ses forêts. À cet effet j'espère, pour que nous puissions réaliser 3 chemins de défense contre l'incendie, que tous les riverains concernés prendrons la mesure de l'importance de leur autorisation de passage. Les massifs forestiers concernés sont classés en hautement inflammables.

La vie estivale communale s'est déroulée paisiblement. Je remercie tous les acteurs qui ont contribué à ces moments de rassemblement et de convivialité.

Nous constatons régulièrement des dégradations à nos vestiaires du stade. Ces incivilités récurrentes sont suivies. Nous espérons profondément pouvoir identifier les auteurs de ces actes de vandalismes.

J'adresse également à tous nos petits collégiens ainsi qu'au chauffeur de bus une pensée très forte, suite à l'accident dont ils ont été victime. Chers enfants, votre courage est à souligner dans cette épreuve.

Notre épicerie devrait voir le jour en fin d'année. J'adresse tous mes encouragements à nos futurs nouveaux épiciers.

Je réitère ce que je vous ai dit lors de la dernière parution. La vie défile très vite pour chacun d'entre nous. A cet effet, j'adresse une pensée appuyée à tous ceux qui, dans leur famille, sont touchés par la tristesse d'un mauvais événement.

Je salue également tous nos nouveaux visages LADOUZOIS.

Alors que nous traversons une période de crise géopolitique et économique mondiale, l'approche des fêtes de fin d'année doit nous permettre d'envisager des moments de plénitude et de tranquillité retrouvée.

Sachez pouvoir compter sur nous.

Avec une amitié forte.

Vincent LACOSTE
Maire de La Douze

Sommaire

Agenda	p. 2
Etat-civil	p. 2
La Taxe d'Aménagement	p. 4, 5
Cadre de vie	p. 5, 6
Vie quotidienne	p. 6
Lutte contre les incendies	p. 7
Vie scolaire	p. 8, 9
Vie associative	p. 9, 10, 11
Le Grand Périgueux	p. 12
Libre Expression	p. 12

MENTIONS LEGALES // Directeur de publication : Vincent LACOSTE // **Conception et mise en page :** Jean-François RODE // **Rédaction :** collectif municipal // **Photos de couverture :** Agathe BONNET // **Relecture :** Marie-Paule CŒURDEVEY // **Impression :** Copiplan24 – 23 rue Victor-Hugo – 24000 Périgueux // Imprimé sur papier PEFC (produit issu de forêts gérées durablement, de sources recyclées et contrôlées) // **Dépôt légal :** novembre 2022 // **Tirage :** 650 exemplaires .



La taxe d'aménagement est un impôt perçu par la commune et le département sur toutes les opérations soumises à permis de construire ou d'aménager ou à déclaration préalable de travaux.

Elle s'applique également pour le changement de destination d'un local agricole.

Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.

La taxe d'aménagement est une taxe unique composée de 2 parts :

- part communale ou intercommunale
- part départementale

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil départemental ou Assemblée de Corse.

Commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan d'occupation des sols (POS)

La part communale ou intercommunale de la taxe d'aménagement est instituée d'office.

Il peut être décidé par délibération de l'autorité locale de renoncer à la perception de la part communale ou intercommunale.

QUI EST CONCERNÉ PAR LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

COMMENT ÉVITER DE PAYER LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

C'est possible lorsque le projet de construction, reconstruction ou agrandissement porte sur les petits abris de jardin ou tout autre bâtiment mesurant au maximum 5 mètres carrés puisque ceux-ci ne nécessitent pas de déclaration préalable ou de permis de construire.

QUEL EST LE MONTANT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

Valeur annuelle fixée par arrêté. Montant fixé en 2022 : 820 euros le mètre carré (hors Ile de France) contre 767 euros en 2021, soit une augmentation de 53 euros ou 6.91%.

QUEL EST LE TAUX COMMUNAL ET DÉPARTEMENTAL ?

Le taux de la part communale ou intercommunale se situe entre 1 % et 5 % . Il peut être porté jusqu'à 20 % lorsque des constructions nouvelles rendent nécessaires la réalisation d'importants travaux de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux.

Pour la part départementale, le taux de la taxe d'aménagement **ne pourra excéder 2,5 %**. La taxe sert à financer les espaces naturels sensibles et le fonctionnement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

Pour la commune de LA DOUZE, les taux appliqués sont de 1%.

COMMENT CALCULER LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ?

Pour calculer le montant de la taxe d'aménagement, il faut multiplier la **surface taxable de la construction créée** par la valeur annuelle par m² puis multiplier ce résultat par le **taux voté par la collectivité territoriale**.

Les valeurs annuelles par m² de surface sont définies par arrêté. En **2022**, les montants fixés sont les suivants :

- **820 € par m²** hors Île-De-France
- **929 € par m²** en Île-De-France.

Les piscines et les panneaux solaires font l'objet d'une taxation forfaitaire spécifique :

- **200 € par m²** de piscine
- **10 € par m² de surface de panneau.**

Les taux de la taxe d'aménagement sont établis par les collectivités territoriales.

EXEMPLE DE CALCUL DÉTAILLÉ



maison (100m²) avec garage clos et couvert (80m²).

PART COMMUNALE

$$100 \text{ m}^2 \times (820\text{€} : 2) \times 1\% = 410\text{€}$$

$$80 \text{ m}^2 \times 820\text{€} \times 1\% = 328\text{€}$$

TOTAL **738€**

PART DÉPARTEMENTALE

$$100 \text{ m}^2 \times (820\text{€} : 2) \times 1\% = 410\text{€}$$

$$80 \text{ m}^2 \times 820\text{€} \times 1\% = 328\text{€}$$

TOTAL **738€**

Total taxe d'aménagement
738 € + 738€ = 1.476€

TAXE D'AMÉNAGEMENT : LES RÉDUCTIONS POSSIBLES

Certaines constructions ouvrent droit à un **abattement de 50 %**. Sont notamment concernés :

- les **100 premiers m² de la résidence principale**
- les **locaux à usage industriel ou artisanal** et leurs annexes
- les **locaux à usage d'habitation et d'hébergement aidé** bénéficiant d'un taux réduit de TVA.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : LES EXONÉRATIONS POSSIBLES

Certaines exonérations sont prévues par le **Code de l'urbanisme**. Elles s'appliquent en particulier aux aménagements suivants :

- les **petits abris de jardins** ou toutes autres constructions d'une superficie inférieure ou égale à 5 m² non soumis à déclaration préalable ou à permis de construire
- les **reconstructions à l'identique d'un bâtiment détruit** depuis moins de 10 ans à la suite d'un sinistre
- les **constructions et aménagements prescrits par un plan de prévention des risques** sous certaines conditions.

Enfin, certaines exonérations sont facultatives et décidées sur délibération par les collectivités locales. Elles peuvent concerner, par exemple :

- les **abris de jardin, pigeonniers et colombiers**, d'une **superficie supérieure à 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²**, soumis à autorisation préalable
- les **surfaces de constructions supérieures à 100 m²** pour la résidence principale **financée par un prêt à taux zéro**.

Cadre de vie

HYDROCURAGE DU LAVOIR



Le 7 octobre dernier, avec l'aide des agents des services techniques, la société Périgord Assainissement a procédé à l'hydrocurage du Lavoir de la fontaine du Bourg. Cette technique consiste à dégrader les matières solides des parois à l'aide de jets d'eau très haute pression.

Vous pourrez admirer la clarté de l'eau de la Fontaine du bourg en suivant l'allée qui va du salon de coiffure au château.

Petite anecdote : un arrêté municipal de 1921 interdit de conduire les chevaux s'y abreuver : c'était à l'époque la seule fontaine publique du bourg permettant aux villageois de s'approvisionner en eau pour la cuisine, la toilette et l'arrosage des jardins.

Depuis le 22 juillet Mme Aline Lavit a repris le salon de Gwen à la Douze. Originnaire du Lot-et-Garonne, elle a toujours exercé en Dordogne. Diplômée du CAP coiffure en 2004 et d'un brevet professionnel avec spécialité coloriste permanentiste, Aline a travaillé huit ans à Sant-Pierre-de-Chignac et deux ans à Vergt. Passionnée par la coiffure depuis toujours elle a rejoint le salon de Gwen et a travaillé à ses côtés pendant un an et demi, ce qui lui a permis de reprendre le salon à la suite et de poursuivre ainsi son activité à La Douze. Prochainement, elle envisage de recruter une ou un apprenti(e) lui permettant ainsi développer sa clientèle. Aline propose à ses clients une carte de fidélité et travaille avec les produits de la marque Revlon. Elle pratique la coiffure mixte et s'occupe de la barbe de ces messieurs dans une ambiance très conviviale, chaleureuse et très familiale !



Horaires	lundi :	fermé
	mardi :	9h - 18h
	mercredi :	9h - 12h30
	jeudi :	9h - 18h
	vendredi :	9h - 20 h
	samedi :	9h - 15h30

05 53 04 98 81
25 rue des Compagnons - LA DOUZE



Les Ciseaux d'ALINE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE Nouveaux Horaires

Depuis le 8 novembre, Françoise ARCHAMBAUD et Anne-Marie HERAUT sont les nouvelles responsable de la bibliothèque municipale succédant à Anne-Marie DE JESUS et Georgette URVAL. Désormais, l'établissement sera ouvert le :

MARDI de 17H30 à 19h30

Toute personne désireuse de rejoindre Anne-Marie et Françoise peut contacter la mairie au 05 53 06 71 33.

DÉGRADATIONS AU STADE

Les infrastructures du stade Roger-Mespoulède ont subi des actes de vandalisme à plusieurs reprises durant ces derniers mois. Cet été, les poteaux de but ont été saccagés, les portes des vestiaires forcées au pied de biche.

Début octobre, ces mêmes portes alors réparées ont été de nouveau détériorées présentant des impacts de chaussures visant à détruire les serrures en fracturant les battants.

Trop souvent, il est retrouvé des mégots, des déchets et des tessons de bouteilles au sein des infrastructures remettant en cause la sécurité des joueurs et des staffs.

Le stade et les bâtiments ne peuvent être un défouloir ni une décharge pour toute personne manquant de civisme et ne respectant pas les biens publics qui sont l'affaire de tous : nous devons être vigilants collectivement quant aux personnes rôdant aux abords de l'enceinte sportive.



Crédits photos : Football Club Périgord Centre

Si je commets un acte de vandalisme, je risque :

pour des tags et graffitis : de 3.750€ d'amende et un travail d'intérêt général à 30.000€ d'amende et 2 ans d'emprisonnement

pour les autres actes de vandalisme :

de 1.500€ d'amande et un travail d'intérêt général à 500.000€ d'amandes et 7 ans d'emprisonnement

Source : Ministère de la Justice

Vie quotidienne

POUR UN BON VOISINAGE



Nous recevons régulièrement en mairie des personnes venant se plaindre ou simplement signaler des nuisances sonores provoquées par les aboiements intempestifs des chiens domestiques. Vivre à la campagne nous oblige tous à composer les uns avec les autres.

Alors, soyez vigilants à ne pas laisser errer ou aboyer votre chien. Pensez à ceux qui doivent se lever tôt ou ceux qui se reposent. Pour favoriser l'entente de voisinage, ne laissez pas errer votre animal, prenez toutes les dispositions pour qu'il ne s'échappe pas et dressez-le à ne pas aboyer sans cesse.

TOUS RESPONSABLE ET CONCERNÉS, NOUS PARTAGEONS LE MÊME ESPACE DE VIE. ALORS PRÉSERVONS-LE !



Les sylviculteurs aménagent et préservent la forêt



Défense des Forêts Contre l'Incendie

Dordogne, Gironde, Landes et Lot-et-Garonne

Au regard des tristes incendies qui ont détruit des milliers d'hectares de forêts, des écosystèmes, des animaux et des plantes indigènes, il est impossible de rester les bras croisés face à la menace du risque de feux de forêt. Les événements météorologiques sont violents, les saisons chamboulées, les étés de plus en plus intenses, en températures comme en durée. La capacité de résilience des massifs forestiers est dépassée par ces changements brusques et difficiles prévisibles.

Par délibération du 9 mai 2022 adoptée à l'unanimité, le Conseil municipal a souhaité s'inscrire dans une démarche de protection accrue de ses massifs forestiers. La commune de La Douze planifie actuellement l'aménagement d'un chemin rural en piste DFCI.

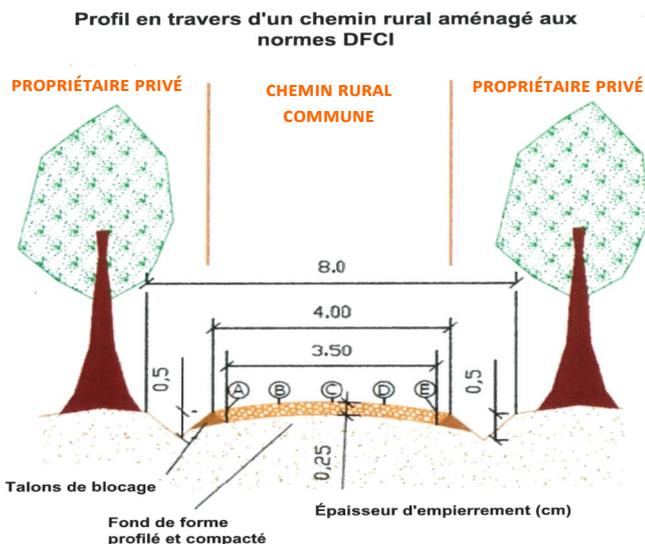
Ce projet, auquel la commune de Boulazac-Isle-Manoire est partie prenante et la communauté de communes le du Grand Périgueux associée, concerne les chemins ruraux de la Nature, des Sabotiers intégrant une partie celui de la Vallée.

Cette piste DFCI permettra d'accroître la capacité de lutte contre les incendies en facilitant la pénétration des massifs forestiers par les véhicules de secours chargés de remplir une mission de service public en matière de prévention et lutte contre les incendies. Les sapeurs pompiers doivent pouvoir accéder au cœur des massifs pour maîtriser rapidement les départs de feu. Les pistes DFCI sont construites avec des normes précises et leur présence facilite grandement l'intervention des services d'incendie et de secours.

Les propriétaires riverains des chemins concernés sont invités à établir une servitude de passage qui prend la forme d'une convention co-signée par la commune (propriétaire du chemin rural), le Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies (SMO DFCI) de Dordogne et le propriétaire du fond voisin.

Cette convention ne donne pas lieu à un transfert de propriété. Elle permet seulement au SMO DFCI de procéder aux travaux nécessaires à la mise en conformité d'une piste forestière selon les normes requises par les financeurs : Union Européenne, Etat et Région.

La réalisation du projet est soumise à la signature de l'ensemble des propriétaires concernés ; le refus d'un seul aura pour conséquence l'abandon de l'ensemble du projet et le SMO DFCI ne pourra réaliser la sécurisation des massifs forestiers de la commune.



AMENAGER, INFORMER, INNOVER

La DFCI Aquitaine, avec les cotisations des propriétaires forestiers et l'aide de l'Union Européenne, de l'Etat et de la région Nouvelle-Aquitaine, participe à la prévention du risque feu de forêt et assure ainsi la préservation des massifs forestiers à travers trois missions :

AMÉNAGER par la réalisation de travaux et l'entretien des infrastructures : pistes forestières, fossés, ponts, points d'eau, forages, signalisation... L'ensemble permettant d'optimiser l'intervention des pompiers.

INFORMER afin de sensibiliser le grand public et les professionnels au risque feu de forêt et aux bons comportements à adopter : usage du feu interdit en forêt, réalisation du débroussaillage autour des habitations... Faire prendre conscience du risque élevé d'incendie de forêt sur le territoire aquitain, plus grande région forestière française, est une priorité.

INNOVER par la conduite d'études contribuant à l'amélioration de la protection de la forêt et par la production d'outils technologiques performants (système d'information géographique, suivi des impacts d'orage, indices météorologiques du niveau de risque...).



1 250 000 HA DE FORÊT PROTÉGÉE



42 000 KM DE PISTES FORESTIÈRES



55 000 PROPRIÉTAIRES FORESTIERS COTISANTS



450 COMMUNES COUVERTES



5000 POINTS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU



2500 BÉNÉVOLES SUR LE TERRAIN

Plus d'infos sur www.dfci-aquitaine.fr

Depuis la rentrée scolaire, une nouvelle équipe enseignante est en place :

Perrine Larré en TPS-PS-MS (maternelle), Céline Fourtanier en GS (maternelle), Magali Clavé en CP, Lindsay Simon en CP-CE1, Joan Lopez en CE2-CM1, Béatrice Paillard et Hélène Orosemame en CM2 .

L'ÉCOLE RECRUTE UN SERVICE CIVIQUE POUR 10 MOIS

En quelques mots...

Le volontaire assiste les enseignants, pendant la classe, il accompagne l'activité d'un petit groupe ou aide un écolier. Il gère la bibliothèque. Il propose des activités pendant les récréations et contribue aux dispositifs «savoir rouler à vélo», «aisance aquatique», « Génération 2024 » ...



Votre mission

En s'engageant auprès des équipes des écoles, le volontaire participe à des actions et projets au service des élèves dans les domaines de la citoyenneté.

Postulez en ligne sur : www.service-civique.gouv.fr **avec la référence mission :** M220051009.

APE : LES PETITS LADOUZOIS



L APE a continué à proposer de nombreuses activités ludiques et fédératrices dans le but de financé une grande partie des projets de l'école et notamment les sorties de fin d'année.



Cette année encore, nous avons organisé des ateliers de confection d'objets pour Halloween qui ont été vendus sur le marché le dimanche 30 octobre. Un défilé d'Halloween a eu lieu le 31/10.

Décembre:

- ⇒ 4/12 : atelier objets de Noël
- ⇒ 11/12 : marché de Noël avec exposants créateurs, traditionnelle photo du père Noël, vente d'objets des enfants et stand vin chaud et chocolat chaud

Mars :

- ⇒ 18/03 : loto

**RECHERCHE
EXPOSANTS
CREATEURS**

Pour le marché de Noël de
l'école le 11 décembre 2022 à La
Douze de 10h à 17h

Renseignements /Contact : 0608268477

Les effectifs sont à ce jour de 11 élèves en classe de CE1-CM2 et 9 élèves en maternelle-CP. L'école est donc au complet pour sa 4ème année d'existence.

Le thème de l'année est l'Espace. Il sera décliné tout au long de l'année de manière transversale dans différents domaines (art, sciences, littérature etc.)

L'outil PIDAPI est proposé au sein des deux classes (P'tit Dapi pour les GS/CP). Il permet de travailler la plupart des compétences de l'école élémentaire concernant les mathématiques, l'écrit de la langue française, l'histoire, la géographie et les sciences tout en tenant compte des besoins et rythmes de chacun.



Les sorties scolaires : des sorties auront lieu à Périgueux au centre culturel François Mitterrand pour découvrir des expositions thématiques. La première sortie aura lieu le 22 novembre, nous ferons un atelier autour de l'exposition "Débordements". La classe de maternelle-CP est inscrite au dispositif "Ecole et Cinéma", les élèves se rendront à 3 séances dans l'année au Studio 53. Nous réfléchissons également à une sortie de fin d'année en lien avec le thème de l'Espace.

Les activités sportives auront lieu dans l'enceinte de l'école ou dans les alentours (pré de Rémy, jardin de la Vie d'Ange).

Les intervenants : notre partenariat avec l'IMR se poursuit pour l'initiation aux percussions pour les élèves d'élémentaire, ainsi qu'avec Delphine Dogémont pour l'éveil musical des maternelles. Les percussions corporelles avec Tim Tam Art vont également reprendre. En art visuel, Agathe Bonnet anime de nouveau des ateliers d'aquarelle une fois par mois.

Les ateliers parents : des ateliers yoga mensuels sont de nouveau proposés auprès des élèves de maternelle et d'élémentaire en alternance. Des ateliers autour de la santé ainsi que des ateliers sonores seront également proposés au cours de l'année.

L'école les Deux Mains reprendra son accueil des enfants en IEF (Instruction En Famille) deux après-midis par semaine autour d'activités d'art, de sciences et de sorties nature.



Notre Assemblée Générale a eu lieu le 1/10, nous comptons de nouveaux membres au conseil d'administration.

Audrey Deschamp quitte la direction et Jessica Plantié en poste à l'école depuis la rentrée 2021 la remplace en tant que directrice enseignante. 2 services civiques nous accompagneront cette année encore.

La présidente de l'association Expression Libre, Sophie Mondher, démissionne, elle était en poste depuis 7ans et une élection aura bientôt lieu.

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS



A l'occasion de la cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918 au cours de laquelle nous avons eu le plaisir de revoir les enfants de l'école qui nous ont fait l'honneur d'interpréter La Marseillaise, les Anciens Combattants ont remis à :

Manuel OLIVERIA MARQUES,
la médaille et le diplôme d'honneur de porte-drapeau

Il a été rappelé son engagement à 20 ans dans la Légion Etrangère où, pendant 7 années, il a été affecté successivement en Corse, à Madagascar, à Djibouti et en Guyanne.

A l'issue de cette cérémonie, l'hymne de La Légion Etrangère « Le Boudin » a été diffusé, titre qui a été expliqué aux enfants et à l'assemblée par le Président LOUPROU.





L'ensemble des couturières de l'association ont fêté les 10 ANS de FILS DE COULEURS. A l'approche de Fêtes de d'années, l'association proposera ses créations:

- sur le marché le dimanche 27/11

et sera présente sur le marché de Noël de l'école :

- le dimanche 11/12.



ECOLE DE DESSINS

L'école de dessin créée par l'association ART'SOUL et animée par Albine LANGEVIN est ouverte à tous les enfants à partir de 7 ans. Les cours ont lieu le mardi soir de 17h30 à 19 h dans la salle au dessus de la poste.

Pour tout renseignement : 06 03 12 08 43 ou 06 81 60 15 56.

Une expo sera organisé en mai.



CLUB DES RETRAITÉS



Après les années 2020/2021 difficiles, le programme 2022 a pu être réalisé :

- 21 avril : comédie musicale au centre Joséphine Baker à Périgueux.
- 24 juin : sortie 1 jour dans le Périgord insolite.
- 23 septembre: sortie 1 jour dans la vallée de l'Isle.
- 3 au 6 octobre : voyage entre mer et montagne dans les Pyrénées Orientales avec hébergement à l'hôtel à Canet-plage.
- Et tous les samedis de 14h à 18h, les activités à la salle aux Versannes.

Pour terminer cette année dans la joie et la convivialité, le repas dansant (musette, danses de salon en ligne, disco) aura lieu le dimanche 4 décembre à 12h à la salle du Forum à La Douze.

En famille, entre amis ou seul, venez passer un moment chaleureux.

Pour plus d'informations concernant le repas ou la vie de notre association : Ginette Lafaye 06 17 86 02 95.

Petit retour sur la journée festive du 11 septembre 2022 aux Versannes



L'IMR représentée par son Président Pierre-André MULLER et Guillaume MATHAUD professeur de musique ont participé à cette journée festive aux Versannes sous un soleil éclatant et fédérateur

Guillaume a tenu un stand animé par le chant des enfants et des parents surtout si on parlait sur les Beatles ! La solidarité de chacun était au rendez-vous pour permettre la meilleure exposition : soleil, acoustique et mouvement de brocanteurs ont été un moyen de faire bouger le stand IMR, s'adaptant à toutes les situations.

Des visiteurs curieux de cette belle humeur de partage ont livré de beaux échos et la joie des enfants a rythmé l'évènement quand ils ont pu profiter des cours et des minis chorales improvisées.

Jeux pour enfants, château gonflable, maquillage et autres réjouissances ont permis à tout le monde de se distraire et de se restaurer.



Nous en profitons pour vous informer que l'école de musique est transférée dans une jolie salle colorée dans le bâtiment de l'école des Deux Mains que nous tenons à remercier pour son accueil chaleureux.



Une envie musicale ? Vous pouvez nous contactez au 05 53 35 40 09 ou par mail contact@imr-asso.org ou via notre site internet <https://www.imr-asso.org/>



L'été 2022 a été riche en événements au café associatif, concerts, marchés gourmands et fête des Versannes avec son vide grenier, et nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur d'y participer.

Nous continuons donc dans cette dynamique pour vous proposer de nouveaux concerts :

- le 26 novembre : Galva et Fuzz Theory (noise, stoner et punk)
- le 3 décembre : soirée Reggae avec Adventice

ainsi qu'un marché de Noël le jeudi 22 décembre après-midi avec Stands de nos producteurs, artisans et parents d'élèves de l'école des deux Mains, ainsi qu'une ambiance musicale et marché aux disques.

Et tous les jeudis à partir de 17h00, notre marché hebdomadaire, qui compte désormais plusieurs stands : maraîchage bio, plats cuisinés, fromagers, poissonnier, viandes bio de veau / agneau, savons artisanaux, etc...

Le café associatif La Vie D'Ange souhaite pouvoir être un lieu d'échange, alors n'hésitez pas à venir nous rendre visite et nous faire part de vos idées et suggestions pour que l'association réponde au mieux à vos attentes, ou devenir bénévole, et partager des moments conviviaux tout en soutenant cette association qui veut être la votre !

Pour être au courant des différents événements vous pouvez consulter le site www.laviedange.fr ou notre page Facebook @laviedange24.

Vous pratiquez le vélo sur le Grand Périgueux ? Pour faciliter vos déplacements, 1 première station de gonflage et de réparation est installée sur le parvis de la gare de Périgueux. Des pompes à pied sont aussi en train d'être posées sur le territoire. Renseignez-vous !

STATIONS DE GONFLAGE ET DE RÉPARATION

UNE PREMIÈRE STATION SUR LE PARVIS DE LA GARE DE PÉRIGUEUX



La première station de gonflage et de réparation pour les vélos est installée sur le parvis de la gare de Périgueux, près du parc à vélos.

Avec cette borne multifonction, vous pouvez contrôler la pression et gonfler les pneus et effectuer des petites réparations en toute autonomie.

Vous êtes cycliste à proximité de la gare de Périgueux ? Vous trouvez les outils indispensables en libre-service dans cette station de gonflage et de réparation : tournevis, clés, démonte-pneus...

Au cours de l'année 2023, une deuxième station de gonflage et de réparation pour les vélos sera située au Pôle d'Echange Multimodal (PEM) à l'arrière de la gare de Périgueux.

ET AUSSI DES POMPES À PIED !

10 pompes à pied de couleur vert citron sont en cours d'installation sur le territoire du Grand Périgueux. Elles sont situées à proximité des stationnements vélos déjà implantés.

3 POMPES À PIED DÉJÀ INSTALLÉES

A Périgueux : place du 8 Mai et à proximité du Centre départemental de la Communication Joséphine BAKER à Périgueux

A Champcevinel : au centre aquatique l'Aquacap à Champcevinel.

LES PROCHAINES POMPES À PIED VONT ÉQUIPER :

- les haltes ferroviaires de Boulazac, Niversac, Razac sur l'Isle et Marsac sur l'Isle (décembre 2022)
- et d'autres lieux stratégiques comme la voie verte, les allées Tourny à Périgueux et la Zone d'activité Economique (ZAE)de Marsac sur l'Isle.



Libre expression

Conformément à l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur la liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal. Le texte est publié tel qu'il a été reçu.

Les élus n'ont pas souhaité s'exprimer.